

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2021

VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4521)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 36 BIS

Alinéa 5

Supprimer le mot :

départemental

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.